

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 novembre, à 20h, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr POLLEFOORT.

Présents : Mmes Lemée, Marienne, Tolmont M. Béatrix, Bellanger Briffaut, Choplin, Guitton, Pollefoort, Poulain Tabellout.

Absent(e)s excusé(e)s : Mmes D'Agostini Stéfanello, Yvon, M. Leffray.

Secrétaire de séance : Mr Béatrix.

Le procès-verbal du 8 octobre est approuvé.

### **1 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LE RELAIS DU BOCAGE CENOMANS**

Le Relais du bocage Cenomans (RAMPE) utilise les locaux de la commune 1 à 2 fois par mois pour ses rencontres jeux.

Une convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle associative doit être établie.

Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention.

### **2 - INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE A MME LA RECEVEUR PRINCIPAL - (DELIBERATION)**

Comme chaque année, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le taux qu'il souhaite attribuer à l'indemnité de conseil à laquelle le trésorier peut prétendre.

La totalité de l'indemnité, pour 2018, s'élève à 364 € brut.

Après délibération, le conseil municipal décide de retenir le taux de 100 %.

### **3 - LOCATION SALLE DES FETES : TARIFS 2019**

Le maire invite le conseil à délibérer sur les tarifs de la location de la salle des fêtes à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Après délibération, le conseil municipal décide de voter les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

2019	Habitants de FAY	Habitants hors commune
Week-end complet	150 €	310 €
Week-end avec tennis de table	120 €	240 €

De plus, le conseil municipal décide de porter le montant de la caution à 450 €. Le règlement de la salle des fêtes sera modifié en ce sens en précisant également, qu'en cas de dégâts, de non-respect du règlement ou d'un état des lieux de sortie non conforme à celui de l'arrivée, la somme correspondante à la remise en état sera prélevée sur la caution.

### **4 – PLUI**

Le projet de PLU communautaire est en cours de finalisation.

Une phase de concertation avec la population va avoir lieu à partir du 14 novembre prochain.

Une exposition présentant le projet aura lieu à la mairie du 14 novembre au 7 décembre 2018.

Une réunion publique le vendredi 16 novembre à 18H30, à la salle des fêtes.

Mr Pollefoort et Mr Guitton expliquent au conseil qu'il y a eu peu de modifications depuis le PLUI de l'ex-CCBC :

- la déviation inscrite au PLUI sera supprimée
- le nombre de dents creuses sera réduit et limité au centre bourg
- quelques zones ont été renommées.....

## **5 - DECISION MODIFICATIVE (DELIBERATION)**

La ligne 2188 opération 12 « matériels divers » nécessite d'être réajustée. Le maire propose le transfert de section d'investissement vers la section d'investissement :

020 « dépenses imprévues » : -800 €  
2188 op 12 « immo corporelles » : +800 €

## **QUESTIONS DIVERSES**

### Tracteur tondeuse

Mr Briffaut interroge le conseil municipal quant au renouvellement du tracteur tondeuse. Plusieurs devis ont été demandés avec du matériel différents (tracteur tondeuse autoportée, tracteur avec possibilité d'adapter du matériel (fourche, ...).

Le conseil municipal décide de rester sur un tracteur tondeuse autoportée.

Pour rappel, une ligne a été ouverte sur le budget 2018.

### Bulletin municipal

Mr Guitton informe le conseil qu'il a reçu un devis pour l'impression du bulletin d'une autre société que celle qui le réalisait jusqu'à aujourd'hui.

Pour le même travail, l'entreprise propose un devis à 780 € HT au lieu de 1275 € HT.

Le conseil décide de retenir leur offre.

La commission communication est invitée à se réunir le mardi 20 novembre à 20h.

### Salle multifonctions

Monsieur le maire et quelques membres de la commission « salle multifonctions » ont reçu l'architecte qui leur a présenté une première esquisse.

Il est proposé de réunir la commission pour travailler à partir de cette esquisse pour pouvoir ensuite la présenter au prochain conseil.

Une réunion est fixée au lundi 19 novembre à 20h.

La séance est levée à 22h.